

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 10 décembre 2002 à 19 h 40, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Réjean Langlois
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Steve Martin
Monsieur Mario Champagne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire René Gélinas est arrivé à 22 h 45.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de six personnes.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

---

Président

À ce moment-ci, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents nouvellement élues à être assermentées par le directeur général.

Les membres du conseil des commissaires procèdent ensuite successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 180 1202** : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1202-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

4.4 Décès.

5.1 Recommandation du comité d'étude sur la péréquation du personnel de soutien administratif des écoles primaires.

5.2 Félicitations.

5.3 Projet de réaménagement de l'École forestière.

9.3 Rapport annuel 2001-2002.

12.3 Autorisation de vente de machinerie.

12.4 Achat d'un système d'évacuation au C.F.M.

13.3 Transfert de contrat de transport.

QU'à l'article 4.3 les mots « d'un cadre » soient remplacés par « de cadres »;

QUE l'article 13.2 soit remplacé par le suivant : « 13.2 Projet de modification à la politique du transport scolaire. »

Adopté unanimement

Adoption du  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 181 1202** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 12 novembre 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 1202-02, soit adopté avec les modifications suivantes :

- à la page 101, que la dernière phrase du premier alinéa suivant la résolution 162 1102 soit remplacée par celle-ci : « Les besoins urgents ou essentiels à l'orientation sont référés pour évaluation en privé lorsque des places sont disponibles. »;

---

Président

- à la page 103, ajouter au premier alinéa, la phrase suivante : « Monsieur le commissaire Réal Julien demande à ce que cette présentation soit reprise en comité de travail des commissaires ».

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Guy Sirois, vice-président exécutif du Groupe Gaudreault réfère à une demande de transfert d'un contrat de transport prévu à l'ordre du jour de la présente séance, lequel implique son entreprise. Monsieur Sirois présente alors les propriétaires éventuels de l'entreprise Autobus La Mauricie inc., détenue à 50 % par le Groupe M. Auger et à 50 % par le Groupe Marcel Lemay. Monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie messieurs Sirois, Auger et Lemay de leur présence et indique que cette demande sera prise en considération à l'article 13.3 de l'ordre du jour.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs à la direction générale.

Monsieur Jean-Pierre Hogue recommande alors la reconnaissance d'un statut d'emploi régulier à une direction d'école secondaire et il est donné suite à cette recommandation.

Statut d'emploi régulier à monsieur Laurier Dupont

**RÉSOLUTION 182 1202 :**      CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre des écoles sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT au terme de cette période de probation de monsieur Laurier Dupont, directeur d'école secondaire, que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier au poste de directeur d'école secondaire à monsieur Laurier Dupont.

Adopté unanimement

Consécutivement, il est procédé à l'acceptation d'une démission d'un membre du personnel cadre.

Démission de monsieur Christian Éthier

**RÉSOLUTION 183 1202 :**      CONSIDÉRANT que monsieur Christian Éthier, directeur adjoint d'école au secondaire, a présenté une lettre de démission;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Christian Éthier et que cette démission soit effective à compter du 4 décembre 2002.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

Sur un autre sujet et après avoir reçu des recommandations de la direction générale, des résolutions d'engagement de personnel cadre sont adoptées.

Engagement de monsieur Alain St-Onge, directeur adjoint d'école secondaire

**RÉSOLUTION 184 1202 :**      CONSIDÉRANT, suite à la démission de monsieur Christian Éthier, qu'un poste de direction adjointe d'école à l'école secondaire Val-Mauricie est devenu vacant;

CONSIDÉRANT, au terme des consultations requises, que le directeur général a déposé une recommandation à l'effet d'accepter l'offre de services soumise par monsieur Alain St-Onge;

EN CONSÉQUENCE, tenant compte de ladite recommandation et sous réserve de l'application du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires, de la politique de gestion du personnel cadre des écoles et des centres ainsi que de l'autorisation du ministère de l'Éducation, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que monsieur Alain St-Onge soit engagé au poste de directeur adjoint d'école secondaire;

Que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association mauricienne des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement relativement au processus de comblement de ce poste de direction adjointe d'école secondaire;

Que l'affectation de monsieur Alain St-Onge, effective le 26 novembre 2002, soit à l'école secondaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Création d'un poste de conseillère en gestion de personnel et engagement de madame Chantal Brouillette

**RÉSOLUTION 185 1202 :**      CONSIDÉRANT que l'organisation des Services des ressources humaines, adoptée actuellement pour l'année 2002-2003, a déterminé l'attribution d'un seul emploi cadre administrateur;

CONSIDÉRANT que cette situation se justifiait par le fait que la commission scolaire était en évaluation d'un autre emploi de cadre, à statut temporaire, pour ces services;

CONSIDÉRANT que cette évaluation est complétée et qu'un emploi de conseiller en gestion du personnel à statut régulier est recommandé;

CONSIDÉRANT, au terme des consultations effectuées, que le directeur général a déposé une recommandation à l'effet d'accepter l'offre de services de madame Chantal Brouillette pour combler cet emploi;

---

Président

EN CONSÉQUENCE, tenant compte des susdites recommandations et sous réserve de l'application du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires, de la politique de gestion des administrateurs ainsi que de l'autorisation du ministère de l'Éducation, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE qu'un poste de conseiller en gestion du personnel à statut régulier soit créé et que madame Chantal Brouillette soit engagée pour cet emploi;

Que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association des Cadres Scolaires du Québec – Section Mauricie relativement au processus de comblement de ce poste de conseiller en gestion du personnel;

Que l'affectation de madame Chantal Brouillette, effective le 6 janvier 2003, soit aux Services des ressources humaines.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue porte à l'attention des commissaires les décès récents d'un élève et d'un membre du personnel de la commission scolaire. Des résolutions de condoléances sont adoptées.

Condoléances

**RÉSOLUTION 186 1202 :** CONSIDÉRANT que Maxime Ferron, élève à l'École forestière de La Tuque, est récemment décédé suite à un accident d'automobile;

Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille de Maxime Ferron.

Adopté unanimement

Condoléances

**RÉSOLUTION 187 1202 :** CONSIDÉRANT que Stella Ferron, surveillante d'élèves à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, est récemment décédée;

Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille de madame Stella Ferron.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, présentation est faite par monsieur Serge Lafontaine de recommandations du comité d'étude de la péréquation des effectifs de soutien administratif dans les écoles primaires. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Rapport du comité d'étude de la péréquation des effectifs du soutien administratif

**RÉSOLUTION 188 1202 :** CONSIDÉRANT, par suite de ses travaux, que le comité d'étude de la péréquation des effectifs de soutien administratif dans les écoles primaires a soumis ses recommandations;

---

Président

---

Secrétaire

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit donné suite à ces recommandations à savoir qu'il y ait :

1. Reconduction de la mesure budgétaire allouée pour l'embauche de personnel surnuméraire dans les écoles et renouvellement des contrats de travail du personnel concerné, et ce, jusqu'au dépôt du plan d'effectifs 2003-2004 du personnel de soutien;
2. Remise au comité de support des données recueillies lors de l'étude sur la péréquation afin que celui-ci puisse faire les recommandations pertinentes.

Adopté unanimement

Des résolutions de félicitations sont après cela successivement adoptées.

Félicitations

**RÉSOLUTION 189 1202 :** Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient transmises à la direction de l'école, au personnel et aux élèves ayant participé à l'organisation de la visite de l'école Saint-Jacques de Shawinigan pour les commissaires et le personnel cadre.

Adopté unanimement

Félicitations

**RÉSOLUTION 190 1202 :** Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que des félicitations soient adressées à Marie-Ève Bellerive et Valérie Béland, élèves de l'école secondaire Val-Mauricie, récipiendaires d'une bourse de la Société Saint-Jean-Baptiste suite à l'obtention de 100 % à un examen de français écrit.

Adopté unanimement

Félicitations

**RÉSOLUTION 191 1202 :** CONSIDÉRANT que Marie-Ève Bellerive et Valérie Béland, élèves de l'école secondaire Val-Mauricie, sont récipiendaires d'une bourse de la Société Saint-Jean-Baptiste pour leur succès à un examen de français écrit;

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que des félicitations soient adressées aux enseignantes de ces élèves pour leur bon travail à savoir :

- madame Jocelyne Fréchette;
- madame Caroline Gerbeau.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Félicitations

**RÉSOLUTION 192 1202 :** Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves en option musique et du parascolaire de l'école secondaire Champagnat à La Tuque qui ont participé au concert de Noël et au personnel ayant contribué à l'organisation de cet événement, notamment monsieur Marc Gervais, enseignant, ainsi qu'à madame Diane Riverby, directrice générale de la Corporation de l'Harmonie Avancée de l'école secondaire Champagnat à La Tuque inc., qui a collaboré à cet événement.

Adopté unanimement

Félicitations

**RÉSOLUTION 193 1202 :** Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves de l'ensemble vocal rock de l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite pour le concert de Noël tenu dans la semaine du 6 décembre dernier ainsi qu'aux personnes ayant contribué à cet événement dont notamment monsieur Hugues Perreault, responsable de l'ensemble vocal et madame Stéphanie Bédard, directrice de la chorale.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Yves Tousignant s'enquiert de l'état du dossier du projet de réaménagement de l'École forestière de La Tuque. Monsieur le président Jean-Yves Laforest invite alors le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier à faire état des démarches administratives réalisées. Monsieur Trépanier mentionne notamment qu'il appert que les projets d'immobilisation retenus par le ministère de l'Éducation ne seront confirmés qu'au mois de janvier prochain. Monsieur Laforest souligne ensuite les approches faites auprès des représentants politiques.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers présente un projet de critères d'inscriptions pour l'année scolaire 2003-2004. Après avoir reçu les renseignements requis sur ce projet, il est procédé au dépôt de ce document.

Dépôt du projet  
des critères  
d'inscriptions  
2003-2004

**RÉSOLUTION 194 1202 :** Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé le projet des critères d'inscriptions 2003-2004 décrit au document 1202-03.

Adopté unanimement

La directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, souligne que dans le cadre de la bourse Alcan, c'est le projet de l'école secondaire Champagnat de La Tuque intitulé « Les midis Alcan » qui a été retenu. Cette bourse au montant de 5 000 \$ est offerte par l'entreprise Alcan à l'école secondaire présentant un projet innovateur et efficace afin de lutter contre le décrochage scolaire. Le projet de l'école secondaire Champagnat vise la pratique de différents sports par les élèves.

---

Président

---

Secrétaire

Madame Demers poursuit en informant les membres du conseil des commissaires à l'effet que l'ensemble des projets du Fonds Jeunesse présentés par les écoles ont été retenus par le ministère de l'Éducation et que ces derniers représentent une subvention totale de 452 000 \$.

En complément d'information, monsieur le commissaire Claude Béland s'enquiert du projet « Ça bouge après l'école ». Madame Demers donne alors les renseignements reçus à date sur ce projet.

La directrice des Services de l'enseignement aux jeunes complète l'article 6 de l'ordre du jour par la présentation des coûts chargés aux parents en 2002-2003 pour les options et les concentrations au secondaire. Un dépôt d'un document est effectué.

Document relatif  
aux coûts chargés  
aux parents en  
2002-2003 pour  
les options et  
concentrations au  
secondaire

**RÉSOLUTION 195 1202 :** La commissaire représentante du comité de parents madame Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit déposé le document 1202-04 relatif aux coûts chargés aux parents en 2002-2003 pour les options et les concentrations au secondaire.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services complémentaires. Monsieur Pierre Larose soumet alors une recommandation pour la nomination de représentants des organismes au comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il est donné suite à cette recommandation et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Nomination des  
représentants des  
organismes au  
comité consultatif  
E.H.D.A.A.

**RÉSOLUTION 196 1202 :** CONSIDÉRANT que le comité consultatif E.H.D.A.A. est notamment composé de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, lesquels sont désignés par le conseil des commissaires après consultation de ces organismes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie désigne les représentants suivants pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

Denis Vermette Centre des services en déficience intellectuelle;

Christine Leblanc C.L.S.C. de la Vallée-de-Batiscan.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur des Services complémentaires recommande l'appui à un projet conjoint pour l'intervention préventive auprès des jeunes de 4 ans. Une résolution est alors adoptée en ce sens.

---

Président

---

Secrétaire



Appui à un projet  
conjoint pour de  
l'intervention  
préventive auprès  
des jeunes de 4 ans

**RÉSOLUTION 197 1202 :**

Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT des besoins existants de familles et d'enfants à risque du milieu populationnel du Haut

CONSIDÉRANT la volonté du milieu d'intervenir de façon intersectorielle auprès de cette population dans le cadre de la transition famille-école (maternelle);

CONSIDÉRANT la collaboration existant en ce sens entre le milieu scolaire, le CLSC de la Saint-Maurice et le milieu communautaire (Parents-Ailes);

CONSIDÉRANT que le projet développé en ce sens correspond notamment aux objectifs d'implication communautaire du milieu scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie :

- 1° appuie la demande de financement du projet de l'organisme communautaire « Parent-Ailes » pour la réalisation du projet « Coopération La Passerelle » tel que décrit au document 1202-05;
- 2° désigne le directeur des Services complémentaires pour agir en tant que représentant de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Larose fournit de l'information relative à la tenue du rendez-vous panquébécois de « Secondaire en spectacle ». Monsieur Larose explique ainsi la proposition de partenariat, et il est procédé au dépôt du document relatif à cette proposition.

Document relatif  
au rendez-vous  
panquébécois de  
« Secondaire en  
spectacle »

**RÉSOLUTION 198 1202 :**

« Secondaire en spectacle ».

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé le document 1202-06 relatif à la proposition de partenariat pour le rendez-vous panquébécois, Mauricie 2004-2005, pour

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière fournit des informations concernant le magasin-école situé à l'école secondaire des Chutes mais sous la responsabilité du Carrefour Formation Mauricie. Monsieur Bussière souligne que le taux de fréquentation est satisfaisant et qu'il ne pourra qu'augmenter puisqu'on y vendra bientôt les volumes que doivent acheter les élèves en formation professionnelle et en formation générale.

---

Président

---

Secrétaire

Il est également précisé qu'une campagne promotionnelle aura lieu dans certaines écoles. Monsieur Bussière rappelle finalement que ce magasin-école sert de lieu de stage pour les élèves inscrits en vente-conseil et que les profits, s'il y en a, seront partagés avec les écoles du secteur « jeune » selon des modalités à être précisées.

Le directeur des Services de l'enseignement aux adultes dépose ensuite le « Guide d'admission en formation professionnelle 2003-2004 ». Ce guide regroupe les informations pertinentes quant aux procédures d'admission pour les différents programmes en formation professionnelle offerts par les commissions scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy. Il est procédé au dépôt de ce document.

Dépôt du « Guide d'admission en formation professionnelle pour l'année 2003-2004 »

**RÉSOLUTION 199 1202** : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé le « Guide d'admission en formation professionnelle pour l'année 2003-2004 » décrit au document 1202-07.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs au Secrétariat général. Me Serge Carpentier fait alors une présentation du projet de Loi 124. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt du document.

Document relatif au projet de Loi 124

**RÉSOLUTION 200 1202** : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déposé le document 1202-08 relatif à une étude du projet de Loi 124 (Loi modifiant la loi sur le conseil supérieur de l'éducation et la loi sur l'instruction publique).

Adopté unanimement

Poursuivant, le secrétaire général porte à l'attention des commissaires un tableau comparatif des effectifs scolaires des jeunes en formation générale depuis 1998-1999. Les commissaires procèdent au dépôt de ce document.

Dépôt du tableau comparatif des effectifs scolaires des jeunes en formation générale 1998-1999 versus 2002-2003

**RÉSOLUTION 201 1202** : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit déposé le document 1202-09 relatif à un tableau comparatif des effectifs scolaires des jeunes en formation générale 1998-1999 versus 2002-2003.

Adopté unanimement

Présentation est après faite par le secrétaire général du rapport annuel 2001-2002 de la commission scolaire.

Adoption du « Rapport annuel 2001-2002 »

**RÉSOLUTION 202 1202** : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2001-2002 de la Commission scolaire de l'Énergie, décrit au document 1202-10.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, le directeur de ces services monsieur Bertrand Rodrigue soumet des recommandations et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Engagements

**RÉSOLUTION 203 1202 :**

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Bisailon Gabriel, enseignant en adaptation scolaire à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, et ce, vers le 26 novembre 2002;
- Brouillette Marie-Ève, psychoéducatrice, poste de 6 heures/semaine, secteurs Centre-de-la-Mauricie, Normandie et Val-Mauricie, et ce, vers le 11 décembre 2002;
- Drolet Stéphane, ouvrier certifié d'entretien, poste périodique 9 mois de 38,75 heures/semaine, secteurs Grand-Mère et Saint-Tite, et ce, à compter du 7 avril 2003;
- Duval Marc, psychoéducateur, poste de 25 heures/semaine, secteur Haut Saint-Maurice, et ce, vers le 11 décembre 2002;
- Gélinas Mélanie, psychoéducatrice, poste de 25 heures/semaine, secteurs Centre-Mauricie, Normandie et Val-Mauricie, et ce, vers le 11 décembre 2002;
- St-Ours Suzanne, agente de bureau classe I, poste de 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie, et ce, vers le 11 décembre 2002;
- Théberge Carmen, secrétaire, poste de 25 heures/semaine au Centre d'éducation aux adultes de La Tuque, et ce, vers le 11 décembre 2002;
- Tremblay Sylvie, éducatrice en service de garde, poste 16 heures/semaine aux écoles Jacques-Buteux et Centrale de La Tuque, et ce, vers le 11 décembre 2002.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

**RÉSOLUTION 204 1202 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel suivants :

- Goulet-Buisson Colette, enseignante à l'école Antoine-Hallé de Grand-Mère, laquelle est effective au 14 septembre 2002;
- Martel André, concierge aux écoles Saint-Jean-Bosco et Sainte-Flore de Grand-Mère, laquelle est effective au 30 novembre 2002.

Adopté unanimement

Retraites  
progressives

**RÉSOLUTION 205 1202 :**      CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie, demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter ces demandes de retraite progressive aux personnes suivantes :

- Bélisle-Bédard Claire, enseignante à l'école Masson de Sainte-Thècle, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002;
- Bournival-Marcouiller Claudette, enseignante à l'école Notre-Dame-de-la-Joie de Saint-Barnabé, dans un plan de trois (3) ans entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002;
- Levasseur Danielle, enseignante aux écoles Villa-de-la-Jeunesse de Saint-Élie, des Vallons de Saint-Paulin, Notre-Dame-des-Neiges de Charette et Plein Soleil d'Hérouxville, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Adopté unanimement

Modification  
d'une résolution

**RÉSOLUTION 206 1202 :**      CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 169 1102 adoptée le 12 novembre 2002, que le conseil des commissaires a procédé à l'engagement de plusieurs personnes dont madame Josée Croteau au poste de psychoéducatrice;

CONSIDÉRANT que le nom de madame Croteau n'aurait pas dû figurer parmi les personnes engagées compte tenu que le processus de sélection n'était pas complété;

---

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la résolution 169 1102 soit modifiée par le retrait dans la liste des engagements de celui de madame Josée Croteau au poste de psychoéducatrice, poste de 25 heures/semaine, secteurs Centre-Mauricie, Normandie et Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Dépôt de la politique relative au programme d'aide aux employés et Programme d'aide aux employés

**RÉSOLUTION 207 1202 :** Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soient déposés le projet de politique relative au Programme d'aide aux employés et le projet de Programme d'aide aux employés, décrits au document 1202-11.

Adopté unanimement

Abolition de postes

**RÉSOLUTION 208 1202 :** CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE l'abolition des postes suivants :

- Concierge, poste à temps partiel à l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère, à compter du 11 décembre;
- Concierge, poste à temps partiel à l'école Centrale de Saint-Mathieu-du-Parc, à compter du 11 décembre 2002;
- Secrétaire de gestion, poste à temps plein à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain à compter du 11 décembre 2002.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

**RÉSOLUTION 209 1202 :** CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2002-2003;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de secrétaire de gestion à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE l'ouverture d'un poste de secrétaire d'école, poste de 35 heures/semaine à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 11 décembre 2002.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Congé sans  
traitement

**RÉSOLUTION 210 1202 :**      CONSIDÉRANT que madame Francine Gélinas, agente de bureau classe I au Carrefour Formation Mauricie, demande un congé sans traitement du 6 janvier 2003 au 12 janvier 2004;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accorder à madame Francine Gélinas ce congé sans traitement, conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier porte alors à l'attention des commissaires un projet de modification de la politique d'achat de biens et de services. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt de ce document.

Dépôt du projet de  
modification de la  
politique d'achat  
de biens et de  
services

**RÉSOLUTION 211 1202 :**      Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé le projet de modification de la politique d'achat de biens et de services décrit sur le document 1202-12.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent après cela une résolution demandant une modification au code national du bâtiment.

Demande de  
modification au  
Code du bâtiment  
du Québec

**RÉSOLUTION 212 1202 :**      CONSIDÉRANT que depuis le 7 novembre 2000, le Québec a adopté par le décret 953-2000 le Code du bâtiment du Québec et que c'est ce code qui est maintenant appliqué pour l'ensemble des travaux de construction ou de transformation d'édifices publics;

CONSIDÉRANT que certaines des nouvelles exigences apparaissant dans ce même code impliquent des coûts supplémentaires lorsqu'une commission scolaire réalise des travaux de transformation dans un établissement scolaire notamment le paragraphe 2 de l'article 10.3.2.2 obligeant de munir de gicleurs les parties d'un bâtiment faisant l'objet de modifications;

CONSIDÉRANT que toutes les commissions scolaires du Québec sont tenues de respecter les prescriptions du Code du bâtiment du Québec;

CONSIDÉRANT que, lorsque les commissions scolaires exécutent des travaux de rénovation n'entraînant pas de modification à l'usage réel du bâtiment, elles n'augmentent pas les risques d'incendie;

CONSIDÉRANT que, dans ces circonstances, les coûts d'installation des gicleurs sont démesurés par rapport à l'objectif visé d'augmenter la sécurité des usagers;

---

Président

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les coûts supplémentaires entraînés par cette exigence privent la commission scolaire des budgets nécessaires à la réfection d'autres composantes du bâtiment tout aussi essentielles pour la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec de faire les représentations nécessaires auprès des autorités gouvernementales responsables de l'adoption et de l'application du Code du bâtiment du Québec adopté par le décret 953-2000, afin de faire abroger ou modifier le paragraphe 2 de l'article 10.3.2.2 dudit code faisant obligation de munir de gicleurs un bâtiment (scolaire) lors de travaux de modifications visés par ce code;

QU'advenant que l'application dudit article soit maintenue, que le ministère de l'Éducation finance les coûts supplémentaires entraînés par l'application de cet article;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'au ministre de l'Éducation du Québec, Monsieur Sylvain Simard.

Adopté unanimement

Par la suite et après avoir reçu les explications de monsieur Trépanier, des résolutions sont adoptées afin d'autoriser, d'une part, la vente de machinerie et, d'autre part, l'achat d'un système d'évacuation.

Disposition de  
machinerie par le  
Carrefour  
Formation  
Mauricie

**RÉSOLUTION 213 1202 :**

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2000, le Carrefour Formation Mauricie faisait l'acquisition d'un boteur (D6-H) de marque Carterpillar 1992 au coût de 152 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il semble que ce modèle de véhicule est trop gros pour les applications pédagogiques actuelles;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie souhaite se départir de cet équipement;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié dans un hebdomadaire spécialisé;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 9 décembre à 10 h 00, deux entreprises ont déposé des soumissions (voir document 1202-13);

---

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le conseil des commissaires autorise la vente d'un boteur sur chenille, de marque Carterpillar D6H à l'entreprise ayant déposé l'offre la plus avantageuse, soit Location J. Richard Gauthier Inc. de Rigaud, pour la somme de 92 020,00 \$ taxes incluses.

Adopté unanimement

Achat d'un système de ventilation par le Carrefour Formation Mauricie

**RÉSOLUTION 214 1202 :**  
refour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'intervention concerté en santé et sécurité du travail a été mis en place au Car-

refour Formation Mauricie;  
CONSIDÉRANT que le comité formé a identifié des risques dans le secteur « mécanique de véhicules lourds routiers », notamment au niveau du système de ventilation du département;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux d'agrandissement actuellement en cours, il est opportun de faire l'installation d'un système d'évacuation des gaz d'échappement;

CONSIDÉRANT la demande de prix faite par le C.F.M.  
(voir document 1202-14);

CONSIDÉRANT que le règlement de « *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* » stipule que les achats de plus de 50 000 \$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat d'un système d'évacuation des gaz d'échappement auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit, Aubin Pélissier au coût total de 134 300,90 \$, toutes taxes incluses.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

**RÉSOLUTION 215 1202 :**  
suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit

Adopté unanimement

À 22 h 15, il est procédé à la réouverture de la séance.

---

Président



Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 216 1202 :**

des commissaires.

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Denis Émond fait lecture d'un compte-rendu de la réunion du comité de travail sur les problématiques de transport scolaire tenue le 11 novembre 2002. Il est procédé au dépôt de ce document.

Dépôt du compte rendu du comité de travail sur les problématiques de transport scolaire

**RÉSOLUTION 217 1202 :**

de travail sur les problématiques de transport scolaire tenue le 11 novembre 2002, décrit sur le document 1202-15.

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le compte-rendu de la réunion du comité

Adopté unanimement

Présentation est après faite d'un projet de modification de la politique sur le transport scolaire, lequel projet est déposé.

Dépôt du projet de modification de la politique du transport scolaire

**RÉSOLUTION 218 1202 :**

du transport scolaire décrit au document 1202-16.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déposé le projet de modification de la politique

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent après cela une résolution autorisant le transfert d'un contrat de transport.

Transfert d'un contrat de transport

**RÉSOLUTION 219 1202 :**

Groupe Gaudreault;

CONSIDÉRANT le contrat de transport scolaire liant le transporteur Scobus (1992) inc. et par conséquent

CONSIDÉRANT qu'il est dans les intentions de Groupe Gaudreault de vendre les actifs reliés à l'exploitation du contrat les liant à la Commission scolaire de l'Énergie à Autobus La Mauricie inc, une compagnie détenue à 50 % par le Groupe M. Auger et à 50 % par le Groupe Marcel Lemay, tous deux de la région de Québec;

CONSIDÉRANT que toute cession de contrat de transport scolaire doit recevoir l'accord préalable de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT les représentations faites dans ce dossier;

---

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert du contrat (n° 200) Scobus (1992) inc. et par conséquent Groupe Gaudreault à Autobus La Mauricie inc. détenu à 50 % par le Groupe M. Auger et à 50 % par le Groupe Marcel Lemay, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé  
de la  
correspondance  
reçue

**RÉSOLUTION 220 1202 :** Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 5 et 10 décembre 2002, décrit sur le document 1202-17.

Adopté unanimement

En étant à la seconde période de questions réservée à l'assistance, monsieur Rosaire Morin, président du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie, fait des représentations concernant le dossier de réintégration de monsieur Gaétan Bergeron, enseignant au Carrefour Formation Mauricie. Monsieur Bergeron prend également la parole afin d'expliquer aux commissaires sa situation. Après avoir entendu messieurs Morin et Bergeron, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que les commissaires vont considérer ce dossier et que la commission scolaire communiquera incessamment sa position à monsieur Gaétan Bergeron.

Monsieur le commissaire René Gélinas est arrivé pendant la période de questions réservée à l'assistance, plus précisément à 22 h 45.

À 22 h 55 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la présente séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 221 1202 :** Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Messieurs les commissaires Claude Béland et Yves Tousignant quittent au début du huis clos soit à 22 h 55.

À 00 h 05, il est successivement procédé à la réouverture au public et à la clôture de la séance.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 222 1202 :** Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 223 1202** : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE  
que soit déclarée close la présente séance ordinaire du  
conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire